L'ECONOMISTE

Entreprise Certifiée Qualité ISO 9001 version 2000

Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 version 2008 par BUREAU VERITAS MAROC

2017

Agenda chargé pour la relance

16 pages d'analyse

Sommaire

■ Diplomatie royale: Coup de punch au positionnement stratégique du Maroc II

■ Opposition: Seul le PAM a choisi son camp III

■ Gouvernance: Des instances en léthargie IV

■ Change, banques participatives... les virages à négocier V

■ Des chantiers en friche VI

■ Les gros deals à consolider VII

■ Ecole: Interminable déminage VIII

■ Enseignement supérieur: Des hauts et des bas IX

■ Dans les régions, les projets structurants se consolident X-XI

■ Grand Casablanca: 2017, l'année des premières livraisons XII

■ Les grands procès maintiennent le rythme en 2017 XIII

■ Des rendez-vous électoraux à haut risque en Europe XIV-XV

■ Les ruptures de l'année 2016: Trump, Brexit, Daech… sur la défensive XVI

Diplomatie royale

Coup de punch au positionnement stratégique du Maroc

■ **Diversification des partenaires et élargissement du cercle des alliés**

■ **Le retour à l'UA entériné en 2017**

■ **Rabat a réussi à briser l'axe Alger-Pretoria**

A l'instar des années précédentes, 2016 a été marquée par un grand dynamisme de la diplomatie royale. Les tournées royales en Afrique, en plus de ses déplacements dans d'autres capitales mondiales, constitue une traduction de la formule consacrée par Feu Hassan II: «Le trône des Alaouites est sur la selle de leurs chevaux». Cette année qui s'achève constitue une nouvelle étape dans l'implémentation de la nouvelle orientation du Maroc en matière de politique étrangère. La vision du Souverain s'articule autour de deux axes: développer une coopération Sud-Sud ambitieuse et solidaire, et diversifier les partenaires du Maroc.

■ Afrique: Du concret

(Ph. MAP)

En 2016, la politique africaine du Maroc s'est inscrite dans la même logique que les années précédentes: mettre en place un partenariat win-win avec les pays du continent. Il en résulte des projets concrets, favorisant le développement économique et social. Plusieurs chantiers lancés lors de la dernière tournée royale en témoignent. C'est le cas notamment du projet d'usine de production d'engrais prévue par l'OCP en Ethiopie. Idem pour l'extension du gazoduc ouest-africain, qui devra relier le Nigeria à l'Europe via le Maroc. Au-delà des relations économiques, le repositionnement du Maroc en Afrique est également lié au besoin de partage du savoir-faire. Cela concerne particulièrement les domaines sécuritaires et religieux. Rabat est devenue une référence mondiale dans le domaine de la lutte anti-terroriste. Idem pour la mise à niveau du champ religieux. L'Institut Mohammed VI à Rabat accueille des centaines d'imams africains, dans le cadre de conventions signées lors des précédentes tournées royales.

■ Retour à l'UA: Ce n'est qu'une question de temps!

2016 a été marquée par l'annonce officielle de la volonté du Maroc de réintégrer l'Union africaine. Une décision qui n'a pas fait que des contents. En dépit de l'appui de plusieurs Etats membres, Rabat a fait face à la résistance de certains apparatchiks. En tête, la présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, connue pour ses positions hostiles au Maroc. Au point que la diplomatie marocaine a haussé le ton face aux «manœuvres continues de la présidente de la Commission de l'UA». Ces tergiversations ne risquent pas de barrer la route au retour du Maroc, qui dispose déjà d'une majorité suffisante pour entériner sa réintégration à l'Union lors de son prochain sommet. Deux facteurs devront également insuffler une nouvelle dynamique à la présence institutionnelle du Maroc sur le continent. D'abord, les tournées royales en Afrique, particulièrement la dernière visite au Nigeria, ont permis de briser l'axe anti-marocain, dont les têtes de pont sont Alger et Pretoria. Parallèlement, Nkosazana Dlamini Zuma s'apprête à céder son poste à la tête de la Commission de l'Union africaine. Plusieurs noms circulent pour reprendre le relais en janvier prochain. La candidate du Kenya, Amina Mohamed, bénéficierait du soutien de l'Algérie. Mais d'autres noms semblent avoir plus de chance de succéder à Zuma. C'est le cas notamment du candidat du Sénégal, Abdoulaye Bathily, qui n'est pas vu d'un bon œil par la diplomatie algérienne, craignant qu'il ne soit pas acquis à ses thèses.

■ Maroc-Chine: Elargir le cercle des partenaires

C'est l'une des principales orientations de la politique étrangère du Maroc depuis quelques années. Rabat fait de la diversification de ses partenaires une priorité. Le Royaume ne veut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. En plus de l'Europe et des Etats-Unis, le Maroc s'est ouvert sur d'autres puissances mondiales. C'est dans cette logique que s'inscrit la visite royale en Chine, en mai dernier. Là aussi, il ne s'agissait pas uniquement d'échange de bonnes intentions. La visite royale s'est soldée par des apports concrets. Pas moins de 13 conventions ont été signées avec les

(Ph. MAP)

opérateurs et autorités chinois. Réalisation d'un parc industriel et logistique à Tanger, extension de la centrale thermique de Jerada… autant de projet qui seront bientôt lancés. Le renforcement des investissements chinois au Maroc, mais également en Afrique, fait également partie de ce partenariat. La présence des entreprises chinoises est de plus en plus importante dans les marchés publics marocains, notamment dans le domaine du BTP.

■ Maroc-Russie: Redynamisation de la coopération économique

La Russie est l'un des plus grands marchés relancés par le Maroc en 2016. La visite royale à Moscou, en mars dernier, s'est soldée par la signature d'une série d'accords et de conventions. Agriculture, énergie, infrastructure, pêche, tourisme… Autant de domaines concernés par le ren-

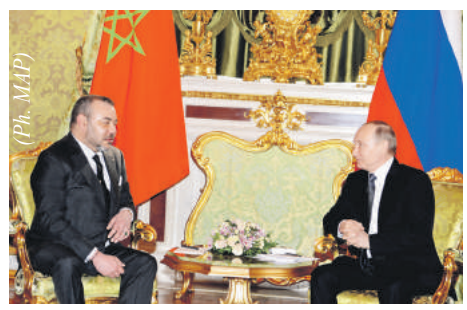
(Ph. MAP)

forcement du partenariat avec ce pays, qui a réussi son repositionnement stratégique en tant que véritable puissance mondiale. Moscou est aussi intéressée par l'expertise marocaine en matière de formation des imams. Aujourd'hui, la Russie joue un rôle de plus en plus important sur la scène mondiale. L'évolution du conflit en Syrie a montré comment ce pays a repris du poil de la bête. Une intensification de la coopération dans le domaine sécuritaire peut favoriser un durcissement de la traque anti-terroriste. D'ailleurs, la visite royale à Moscou a été marquée par la signature de conventions dans ce domaine. Elles ciblent en priorité la zone de l'Afrique du Nord et du Sahel.❏

M. A. M.

Opposition

Seul le PAM a choisi son camp

■ Les autres partis plus concentrés sur le débat autour de l'entrée au gouvernement

■ Avec 102 sièges, le PAM veut mener une opposition sur la base de son programme électoral

Avec 102 sièges, le PAM est la 2e force politique à la Chambre des représentants. Le parti a misé sur la formation de ses nouveaux élus afin de mieux «exploiter sa force numérique dans l'opposition» (Ph. Bziouat)

PLUS de deux mois après l'annonce des résultats des élections, la composition de la majorité n'est pas encore connue. Outre le PPS qui a rapidement tranché sa position, plusieurs formations se sont prononcées en faveur d'une participation au gouvernement. La composition finale de la majorité dépendra des résultats des négociations entre le PJD et le RNI. C'est ce qui déterminera si l'Istiqlal va rejoindre les rangs de l'opposition ou pas. Idem pour l'USFP et le MP. Si le parti de la colombe participe au gouvernement, l'UC sera certainement partie prenante à la majorité. Les deux formations ont déjà mis en place un groupe parlementaire commun. Pour l'instant, seul le PAM a choisi clairement son camp. Le parti d'Ilyass El Omari, pourtant arrivé 2e lors des dernières législatives, a préféré camper dans l'opposition. C'est la principale force politique qui devra représenter un contrepoids au gouvernement Benkirane. Le parti du tracteur dispose de 102 sièges. Et ambitionne de jouer pleinement son rôle au sein de l'hémicycle. Durant le mandat précédent, des figures pamistes comme Milouda Hazib, ex-chef de groupe parlementaire, Hakim Benchamach, actuel président de la Chambre des conseillers, ou encore Abdellatif Ouahbi, ont tenu la dragée haute à l'équipe de Benkirane. Cette année, la quasi-totalité des députés du PAM font leur entrée au Parlement pour la première fois. S'ils vont compter sur l'appui des anciens, comme Ouahbi, qui assure la coordination au sein du groupe parlementaire, ils bénéficient également d'un programme de formation pour doper leur performance. L'état-major du PAM veut mieux «exploiter sa force numérique dans l'opposition». Au moment où le débat se focalise sur des questions arithmétiques pour assurer une majorité numérique autour du PJD, le PAM sort du lot, en précisant que son action dans l'opposition devra se faire «sur la base des engagements inscrits dans le programme électoral». A côté du parti du tracteur, les deux députés de la Fédération de la gauche démocratique, Omar Balafrej et Mustapha Chennaoui, se montreront certainement très remuants.

> ***Le statut de l'opposition consacré par la Constitution ne semble pas attirer les partis plus préoccupés par le partage des strapontins gouvernementaux***

La campagne électorale de la FGD avait suscité un engouement, notamment sur les réseaux sociaux, même si cela ne s'est pas traduit dans le vote. Avec seulement deux sièges, les représentants de la FGD ont déjà commencé à faire pression, notamment en appelant au démarrage des travaux du Parlement, en stand-by depuis quelques mois à cause du retard de formation du gouvernement. Pour les autres partis, le débat est plutôt focalisé sur la participation au gouvernement. Pourtant, la Constitution de 2011 a consacré le rôle décisif des forces de l'opposition. Son article 60 stipule que «l'opposition est une composante essentielle des deux Chambres. Elle participe aux fonctions de législation et de contrôle». Pour l'instant, cela ne semble pas attirer les partis, plus préoccupés par le partage des strapontins gouvernementaux. ❏

M. A. M.

Ils nous ont quittés

■ 10 janvier: David Bowie, 69 ans. Le «génie de la pop» est connu pour ses tubes planétaires «Life on Mars», «Heroes» ou encore «Ziggy Stardust». Son dernier album, «Blackstar» le 8 janvier.❏

■ 14 janvier: René Angélil, 73 ans. L'impresario et agent artistique canadien est notamment connu pour être le manager et l'époux de l'une des plus grandes voix de la planète, Céline Dion. ❏

■ 14 janvier: Alan Rickman, 69 ans. L'acteur britannique est connu pour interpréter Severus Rogue dans Harry Potter. Il a également tourné dans «Piège de Cristal», «Robin des bois» et «Love actually».❏

■ 18 janvier: Leïla Alaoui, 33 ans. La photographe et vidéaste franco-marocaine a perdu la vie lors des attentats de Ouagadougou du 15 janvier. Elle s'y trouvait dans le cadre d'une mission pour Amnesty International. ❏

Gouvernance: Des instances en léthargie

■ Le Conseil de la concurrence absent sur des sujets d'actualité

■ La réforme du CNDH bloquée au SGG

■ CCME et CESE en phase transitoire dans l'attente du renouvellement de leurs instances

POUR plusieurs institutions constitutionnelles, 2016 se termine comme elle a démarré. Elles demeurent toujours en stand-by. Pour certaines, la situation n'a pas bougé depuis des années. L'Instance nationale de prévention de la corruption est en vacances depuis 2012. Sa situation ne fait qu'empirer. Maintenant que son président Abdeslam Aboudrar a été nommé ambassadeur du Maroc à Londres et le secrétaire général parti à la retraite, c'est l'attentisme qui prévaut. On attend la nomination du nouveau président, du secrétaire général et des 12 membres de l'institution, rebaptisée par la loi publiée en mai 2015, l'Instance de probité et de prévention de la corruption.

Le Conseil de la Concurrence est dans une situation quasi similaire depuis octobre 2013. Il ne fait rien du tout même si son président Abdelali Benmour est toujours à son poste. Pourtant, le Conseil n'a jamais été aussi indispensable durant cette période de libéralisation des carburants. Dernièrement, c'est Abdelatif Jouahri (BAM) qui est monté au filet pour évoquer la question de la répercussion des baisses des prix des carburants à la pompe alors qu'ils avaient dégringolé sur le marché international. Sur cette question comme sur d'autres, le Conseil de la concurrence est totalement absent.

Le CNDH, installé en 2011 avait donné un mandat de 4 ans à ses membres qui a d'ailleurs expiré il y a deux ans et un mandat au président et au SG de 6 ans. Le Conseil continue de fonctionner jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi. La base juridique est l'article 179 de la Constitution qui a envisagé une période de transition: «les instances en vigueur relatives aux institutions et instances citées au titre XII, ainsi que celles portant sur le Conseil économique et social et le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur, demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement, conformément aux dispositions de la présente Constitution». La nouvelle loi pour la réforme du CNDH est au stade du SGG. Une source proche du dossier affirme que c'est l'exécutif qui assume la responsabilité de cette vacance puisqu'il n'a pas déposé les projets de loi pour la réforme du CNDH, du médiateur du Royaume et du CCME. En effet, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) est en vacances depuis 2013 mais c'est le SG qui assure l'intérim de la boite. Le président Driss El Yazami ne cumule plus les 2 mandats. Pour cette instance, la réforme est également au niveau du gouvernement.

Ce n'est pas le cas d'autres instances qui doivent renouveler leurs membres mais disposent de mécanismes qui leur permettent de continuer de fonctionner. Le Conseil économique, social et environnement est dans cette situation. La loi a ouvert une brèche pour que les membres du Conseil restent en place jusqu'à la nomination des nouveaux membres. ❏

M. C.

La Cour constitutionnelle activée en 2017

AUTRE instance dans la file d'attente pour l'agenda de 2017: la Cour constitutionnelle. Les deux chambres du Parlement ont choisi les six membres devant les représenter au sein de cette institution. Les six autres membres seront désignés par le Souverain, dont l'un sur proposition du secrétaire général du Conseil des Ouléma. Cette activité royale sera inscrite au cours de l'année qui vient. ❏

Parlement: Qui sera au perchoir?

■ La présidence de la Chambre des représentants au cœur des négociations

■ Elle pourrait revenir au RNI

LA tradition veut que le poste de président de la Chambre des représentants soit réglé dans le cadre des négociations pour la formation du nouveau gouvernement. Du coup, le blocage des tractations a déteint sur le travail parlementaire, réduit à néant. En tout cas, le parti politique de la majorité qui veut prendre le contrôle du perchoir devra accepter de renoncer à deux portefeuilles ministériels. Pour l'heure, les députés attendent la conclusion de cet accord avant d'organiser «l'élection du président». Suivra alors l'installation des instances, comme le choix des membres du bureau, les chefs de groupes parlementaires et les présidents des commissions. Pour occuper la présidence, plusieurs profils sont dans le pipe. Si le perchoir tombe dans l'escarcelle du RNI, Rachid Talbi Alami aura de fortes chances de rempiler, en dépit de la mauvaise humeur du PJD à son égard, à la suite de la convocation de leur chef de groupe parlementaire Abdallah Bouanou (polémique autour de ses relations avec la députée Ietimad Zahid). A moins d'opter pour Mbarka Bouaida, ancienne ministre déléguée aux Affaires étrangères et ex-présidente de la Commission des affaires étrangères de la chambre des représentants. Si son nom est retenu, elle sera la première femme à occuper ce poste, le troisième au niveau de la hiérarchie de l'Etat après le Souverain et le chef de gouvernement. Au PJD, la tentation de prendre le perchoir en plus de la primature, fait son chemin. Le parti veut reproduire le scénario de l'USFP qui avait en 1998 le contrôle de la Primature et la présidence de la Chambre des représentants. A l'époque, Abderrahman Youssoufi était le premier ministre du gouvernement d'alternance. Dans cette hypothèse, c'est le nom de Saâdeddine Othmani, ancien ministre des Affaires étrangères, qui est cité. Deux noms étaient cités au début des tractations pour la formation du gouvernement. Le premier est Habib El Malki, ancien ministre de l'USFP. Son patron Driss Lachgar avait fait cette annonce, avec l'accord des dirigeants des autres formations politiques. Mais il a oublié de rappeler que son parti n'a obtenu que 20 sièges. L'autre est Hamid Chabat. Mais avec sa sortie sur la Mauritanie, il s'est exclu lui-même.❏

M. C.

Retraite des parlementaires, déclaration de politique générale, projet de loi de finances pour 2017,…sont les dossiers prioritaires de la prochaine présidence de la Chambre des représentants *(Ph. Bziouat)*

Vote de confiance

L'AGENDA de la nouvelle présidence sera très chargé. Elle devra traiter en priorité plusieurs dossiers. D'abord, les salaires des députés ne sont pas virés depuis leur élection le 7 octobre, pour absence d'ordonnateur qui est le président. Elle devra également régler le déficit de la caisse de retraite des parlementaires. Si rien n'est fait dans un délai de deux mois, plusieurs centaines de parlementaires seront privés de leurs pensions. En parallèle, la nouvelle présidence devra organiser la déclaration de politique générale et le vote de confiance en faveur du prochain gouvernement. Dans ce calendrier, l'adoption du projet de loi de finances pour 2017 figure en bonne place. Le prochain gouvernement voudra certainement amender le projet de budget déposé au Parlement le 6 octobre dernier. ❏

Change, banques participatives... les virages à négocier

■ **La transition vers le dirham flottant à partir du 2e semestre**

■ **Encore du travail pour mettre au point le cadre d'exercice des banques participatives**

LA dévaluation de la livre égyptienne coûtera cher à Ciments du Maroc. L'industriel qui détient 11,7% du capital de Suez Cement Company a émis une alerte sur ses résultats 2016 du fait de la baisse de la valorisation de la société dans les comptes. A l'étranger, les entreprises marocaines font face à plusieurs risques parmi lesquels celui du change prendra de l'importance. La migration vers le régime de change flexible à partir du deuxième semestre 2017 va accentuer la volatilité du dirham. Or, les entreprises ne semblent pas encore prêtes à faire face à ce regain. Les conséquences peuvent être lourdes pour celles qui opèrent à l'international comme celles qui s'y approvisionnent.

En quatre ans (depuis 2012), le dollar s'est apprécié de 25% par rapport au dirham. La vigueur du billet vert pèse aussi sur les résultats de plusieurs industriels. Elle a par exemple rogné une bonne partie des résultats des industriels du médicament qui sont totalement dépendants des marchés étrangers pour leur approvisionnement.

Toute la première moitié de 2017 servira à sensibiliser et préparer les opérateurs économiques à l'évolution du marché de change. Sur le plan technique, BAM a déjà tracé sa feuille de route. Le passage à un système totalement flottant prendra plusieurs années. D'un côté le taux de change sera un levier supplémentaire pour améliorer la compétitivité des entreprises marocaines sur les marchés étrangers.

A l'inverse, son utilisation va renchérir les importations. L'arrêt des subventions des produits pétroliers limitera les impacts sur le budget. En revanche, la répercussion de la hausse des prix des intrants sur le prix de vente final influencera le pouvoir d'achat des ménages. Cela dit, l'inflation serait modérée (1% en 2017 et 1,5% en 2018) les premières années de la mise en œuvre du régime de change flexible selon les anticipations de Bank Al-Maghrib.

L'année prochaine, l'attention sera aussi focalisée sur les banques participatives. Elles devraient démarrer leurs activités au cours du premier semestre. La finance participative suscite beaucoup de curiosité. Mais pour les opérateurs, il est a priori difficile de déterminer la réelle profondeur de ce marché. En vitesse de croisière, elle pourrait concentrer 15% des actifs du secteur, selon de premières estimations. En attendant, il y a encore beaucoup de travail à mener pour créer un environnement propice à l'exercice de cette activité. Il faudra mettre à jour un certain nombre de textes législatifs tels que le code des obligations et des contrats, le code de commerce, la loi sur la protection des consommateurs ou encore la loi relative aux sûretés réelles pour éviter les frottements avec la réglementation prudentielle. Par ailleurs, l'exercice des banques participatives nécessite aussi la révision de la fiscalité et du code des assurances.

En Bourse, le Masi va passer une année test après une cuvée 2016 de bonne facture. Les nouveaux actionnaires de la société gestionnaire de la Bourse devraient dévoiler leurs ambitions pour la place dès les premières semaines de 2017.

La quête de rendement des investisseurs dans un contexte de taux bas sur le marché obligataire et les perspectives positives des résultats des sociétés cotées devraient continuer à soutenir l'indice.❏

F.Fa

Le dollar fort effraie les importateurs

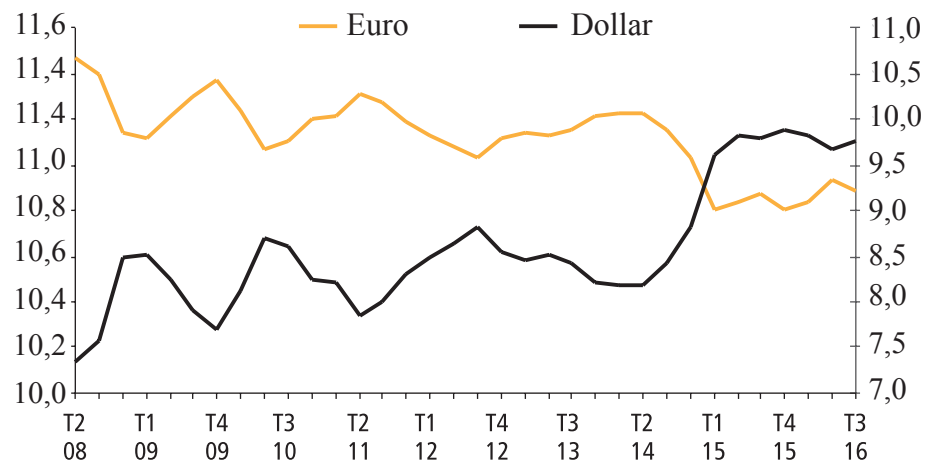

Source: BAM

Les variations des monnaies ont pesé sur les résultats d'un certain nombre d'entreprises. A la veille du basculement au régime de change flexible, la volatilité du dirham va s'accentuer. Les entreprises ne semblent pas encore prêtes à faire face à ce regain

Le Masi se requinque

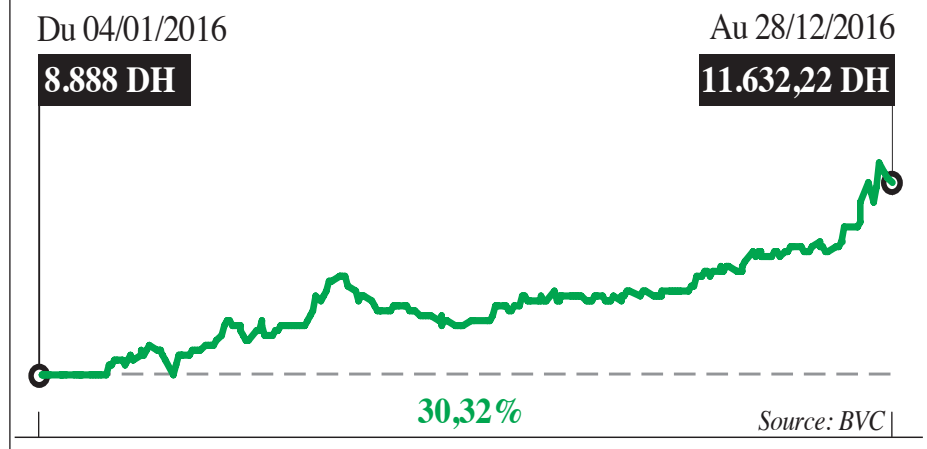

La cuvée 2016 a été exceptionnelle. Le Masi affiche une hausse robuste. La réforme du marché, les taux bas sur le marché obligataire ou encore les perspectives positives sur les résultats des sociétés cotées devraient soutenir l'indice en 2017

La finance participative suscite beaucoup de curiosité. Mais pour les opérateurs, il est a priori difficile de déterminer la réelle profondeur de ce marché. En vitesse de croisière, elle pourrait concentrer 15% des actifs du secteur

Ils nous ont quittés

■ **18 janvier:** Glenn Frey, 67 ans. Il était guitariste et membre fondateur du légendaire groupe de country rock Eagles. Frey est connu pour son célèbre solo du tube «Hotel California» sorti en 1976. ❏

■ **18 janvier:** Michel Tournier, 91 ans. Son premier roman «Vendredi ou les Limbes du Pacifique» a reçu le grand prix du roman de l'Académie française. Il recevra par ailleurs le prix Goncourt pour son second roman «Le Roi des Aulnes». ❏

■ **19 janvier:** Ettore Scola, 84 ans. Le réalisateur et scénariste italien a laissé derrière lui des chefs-d'œuvre tels que «Affreux, sales et méchants» et «Nous nous sommes tant aimés!» avec Vittorio Gassman et Marcello Mastroianni. ❏

■ **4 février:** Maurice White, 74 ans. multi-instrumentiste, chanteur, compositeur et producteur américain, il fonde «Earth, Wind and Fire». Parmi leurs tubes figurent, «Boogie wonderland», «Fantasy» ou encore «September». ❏

Des chantiers en friche

■ Projet de loi sur la grève: Un bras de fer en perspective

LE gouvernement sortant a déposé in extremis un projet de loi sur le droit de grève au Parlement. Il intervient après une proposition de loi déposée auparavant par les conseillers de la CGEM.

Le projet de loi déposé par Benkirane a été élaboré sans l'implication du patronat ni des syndicats. Par conséquent, il ne manquera pas de faire l'objet d'un bras de fer lorsque les discussions auront démarré à la Chambre des conseillers, où siègent les différents collèges des salariés (syndicat) et des employeurs (chambres professionnelles et CGEM).

Le projet de loi comprend une cinquantaine d'articles. L'article 7 vise à fixer les règles du jeu en matière de conflit collectif du travail. Une grève ne peut être déclenchée qu'à l'expiration d'un délai de 30 jours après la remise du cahier revendicatif à l'employeur. Les deux parties doivent entamer des négociations et éventuellement recourir aux services d'un médiateur. En cas d'échec, d'autres voies devront être explorées pour trouver un accord. A défaut, le syndicat peut déclencher une grève, qui reste un droit garanti par le projet de loi. Pour éviter les grèves sauvages, le projet de texte prévoit une procédure dédiée. La décision passerait par un vote secret dans le cadre d'une assemblée générale à la majorité des salariés présents.❏

H.E.

■ Retour annoncé de la croissance

UN petit vent d'optimisme pour 2017. La croissance du PIB devrait s'accélérer à 4,2% alors que les estimations, notamment celles de la banque centrale, pour l'année 2016 ont été revues à la baisse : 1,2%. Pour l'année 2017, le Haut commissariat au plan (HCP) projette une croissance de 3,5%.

L'embellie annoncée est fondée sur des projections de la production agricole bien meilleures qu'en 2016. Le PIB agricole reste donc le moteur de la croissance et son impact sur l'activité va bien au-delà de son poids dans l'économie. Tout le challenge du prochain gouvernement est d'accélérer la transformation structurelle de l'économie.

2017 serait également marquée par une légère baisse de la dette du Trésor, laquelle devrait passer à 64,2% contre 65,1% en 2016, selon les estimations de la banque centrale. Ce recul viendrait en particulier d'une réduction de la dette intérieure qui reste néanmoins importante. La maîtrise des équilibres macro-économiques devrait se poursuivre en particulier le déficit budgétaire qui ne dépasserait pas 3,1%. ❏

K. M.

■ Marché de l'emploi: Que de motifs d'inquiétude

L'HÉMORRAGIE des pertes d'emplois va-t-elle s'estomper en 2017? L'économie créera-t-elle assez d'emplois? Une légère reprise de la croissance ne garantit pas la création de suffisamment d'emplois, ni la stabilité de l'existant. Les services, un gros pourvoyeur de postes de travail, ont enregistré pour la première fois depuis plusieurs années des pertes d'emploi au troisième trimestre 2016. L'emploi dans le textile dépend de la demande extérieure alors que le BTP ne s'est pas complètement remis de la crise des trois dernières années. Une hausse de l'emploi viendrait du secteur de l'agriculture surtout avec le retour de la pluie.

Le marché du travail est marqué par la baisse du taux d'activité. C'est un vrai motif d'inquiétude, amplifié par le retrait du marché des personnes découragées par la recherche d'emploi. Le taux d'activité des femmes par exemple ne dépasse guère 24,3% contre 70,7% pour les hommes. Il est de 16,5% dans les villes alors qu'il tourne autour de 36,7% dans le rural.

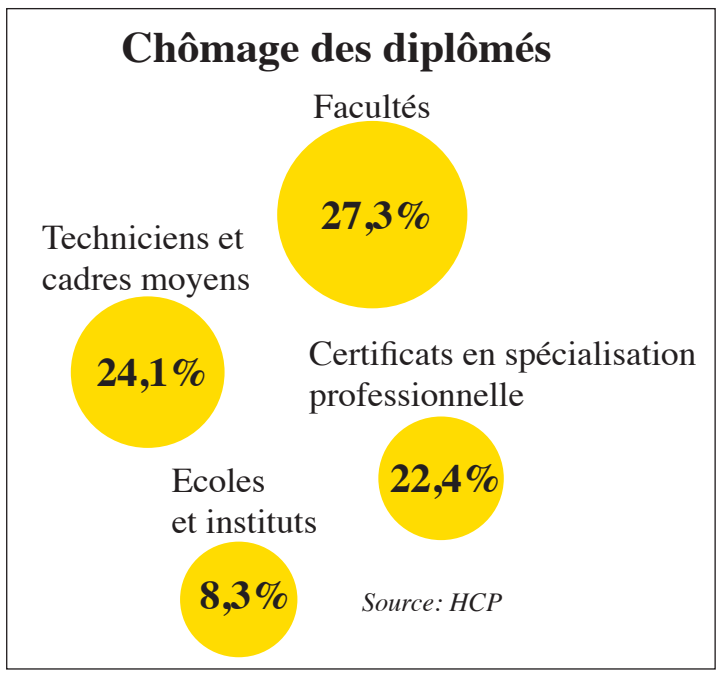

Les jeunes, les diplômés et les femmes sont les catégories les plus touchées par le chômage: 40,8% pour les 15-24 ans, 19,4% pour les diplômés, 21,3% pour les 25-34 ans et 22,9% pour les femmes en ville. Malgré les programmes mis en place, le taux de chômage de ces catégories ne fléchit pas. ❏

K. M.

■ Fiscalité: Clarification sur les prix de transfert?

LA question des prix de transfert a toujours constitué un point de discorde entre l'administration fiscale et les multinationales. Pour prévenir les litiges qui pourraient naître d'une divergence d'interprétation de la doctrine fiscale, le gouvernement a décidé en 2015 d'instituer une formule d'accord préalable pour une période de quatre années. Le décret est dans le circuit d'adoption (Voir L'Economiste du 12 août 2016). Il prévoit une procédure lourde et assez fastidieuse. Les multinationales devront introduire une demande, assortie d'une importante documentation, au moins six mois avant l'ouverture de l'exercice concerné par l'accord. Certains documents sont déjà considérés comme sensibles tels que l'organisation du groupe de sociétés, ou confidentiels comme le business plan. De plus, l'examen des dossiers pourrait se révéler laborieux. ❏

H.E.

Ils nous ont quittés

■ **5 février :** Tayeb Seddiki, 79 ans. Le doyen du théâtre marocain était considéré comme l'un des plus grands dramaturges du monde arabe. Auteur de nombreuses pièces originales, il était également metteur en scène. ❏

■ **19 février :** Umberto Eco, 84 ans. L'écrivain et philosophe italien est l'auteur du célèbre roman «Le Nom de la rose», qui s'est vendu à plusieurs millions d'exemplaires et a été traduit en plus de 43 langues, et adapté au cinéma en 1986. ❏

■ **3 mars :** Saïd Chraïbi, 65 ans. Le roi du oud compte un répertoire riche de quelque 500 morceaux répartis entre compositions chantées, taqassim ou compositions pour solistes mais également orchestres orientaux et philharmoniques. ❏

■ **6 mars :** Nancy Reagan, 94 ans. Elle était première dame américaine entre 1981 et 1989 et influente conseillère de son mari le président Ronald Reagan. Comme son époux, elle était d'abord actrice à Hollywood où elle a joué dans de nombreuses séries B. ❏

Les gros deals à consolider

■ Energie: Masen en superstructure verte

2017 sera la première année pleine d'exercice de la nouvelle Moroccan agency for sustainable energy (Masen). La superstructure est désormais seule aux commandes de la stratégie nationale des énergies vertes. Cette feuille de route vise à porter la part du renouvelable à 52% dans le bouquet énergétique national d'ici 2030. Ce chiffre devrait être de 43% dès 2020. La puissance installée renouvelable devrait ainsi passer de 1.850 MW en 2009, à environ 13.000 MW au bout des 15 prochaines années. Cela se traduira par le lancement, sur cette même période, de nouveaux projets pour une capacité additionnelle de plus de 10 GW de production d'électricité verte. Ces électrons renouvelables proviendront du solaire (4.560 MW), de l'hydro-électrique (1.330 MW) et de l'éolien (4.200 MW). Sur cette dernière filière, justement, Nareva Holding vient d'y décrocher le jackpott: le projet éolien intégré de 850 MW. Le programme porte sur la réalisation et l'exploitation de 5 sites éoliens, au prix au kWh le moins cher jamais atteint (33 centimes), avec une grosse composante industrielle. La filiale de SNI, spécialisée dans les énergies vertes, s'est associée sur ce projet avec l'allemand Siemens et l'italien Enel Power. ❏

(Ph. Bziouat)

S. F.

■ Aéronautique: La locomotive Boeing arrive!

LE secteur a connu, en 2016, le plus gros investissement industriel de l'année. Ce record est signé Boeing. Le deal acté avec l'Etat marocain porte sur le développement d'une plateforme de sourcing basée au Maroc, à travers l'installation d'un tissu de fournisseurs de l'avionneur américain. Les enjeux sont importants. D'abord, un chiffre d'affaires annuel supplémentaire à l'export de 1 milliard de dollars (un peu moins de 10 milliards de DH), est projeté. Au total, 120 équipementiers du géant américain devraient s'implanter au Maroc à partir de 2017, avec à la clé quelque 8.700 emplois dans le pipe. Cette montée en puissance sera développée en deux phases: l'implantation de fournisseurs de rang 1 et 2, ainsi que le renforcement des capacités industrielles existantes et des carnets de commandes du constructeur au Maroc. La formation des compétences est également comprise dans le package.❏

(Ph. Map)

S. F.

■ COP22: Joli coup de pub pour le Maroc

C'EST sans aucun doute l'évènement de l'année 2016. Mais aussi de l'avènement d'une nouvelle donne dans la problématique planétaire du climat. La présidence marocaine de la Conférence des parties (COP) a pris le relais du leadership français pour s'attaquer au plus dur: la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris. Le texte est d'ailleurs rentré en vigueur quelques jours avant le Sommet international de Marrakech sur le climat. Ce qui constituait en soit une première victoire diplomatique dans le combat pour la planète. Le Royaume veut porter la voix des économies émergentes et du Sud dans ce débat.

Les enjeux financiers, de renforcement de capacités et de transfert des technologies, seront placés au cœur du mandat de Rabat. Chiffres à l'appui, cette vocation s'est traduite par la participation, au Sommet de Marrakech, de 50 pays africains, dont une trentaine de chefs d'Etat. 43 patronats internationaux, notamment ceux des pays du Sud, ont également répondu à l'appel. La COP22, c'était aussi un challenge organisationnel pour le Maroc. Les chiffres donnent le vertige et renseignent sur la taille de l'évènement: 927 millions de DH d'investissement, dont 650 millions mobilisés directement du budget de l'Etat, 105 millions injectés dans la sécurité publique et 172 millions alloués à l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI), ou encore 131 millions dédiés à la communication! ❏

(Ph. JC)

S.F.

■ Automobile: L'euphorie des ventes

RECORD historique en 2016! La filière automobile a réalisé des performances commerciales sans précédent (plus de 160.000 unités écoulées en 12 mois). Pour 2017, tout le défi consiste à consolider les acquis. A priori, 2017 sera une année de croissance à deux chiffres (au moins 20%), car la tendance des primo-acquisitions est un levier de fond. La prime à la casse et la poursuite du dispositif de renouvellement des taxis devront encore renflouer les caisses des concessionnaires. Quoi qu'il en soit, le marché n'est pas encore mature en termes de taux d'équipement. Les professionnels tablent sur la commercialisation de 300.000 unités à l'horizon 2025 avec une composante hybride et électrique. D'ici là, il y a un gros travail de sensibilisation à faire tant auprès des importateurs-distributeurs que des ménages et acquéreurs. ❏

F.H.

■ Tourisme: Dure, dure… la croissance

1,5% de croissance, premier pourvoyeur de recettes en devises (plus de 60 milliards de DH)… la saison touristique a été sauvée de justesse. Et 2017 n'offre pas plus de visibilité. Les facteurs qui rendent la conjoncture du secteur extrêmement complexe perdurent. L'effet Daesh, la crise économique, l'essoufflement des marchés émetteurs majeurs, les investissements en panne… La liste est longue et donne une idée sur la pile de dossiers qui attend le prochain ministre. En attendant, l'Office national marocain du tourisme (ONMT), qui pilote la promotion de la destination, prépare sa stratégie. Elle tournera autour de trois axes phares: le digital, la régionalisation et l'aérien. Sur ce dernier secteur, justement, deux actes importants sont attendus en 2017.

Il s'agit du lancement des premières bases aériennes à Agadir, Marrakech, Fès et Tanger, ainsi que le retour d'Air France à Marrakech. L'Office s'investit aussi dans la diversification des marchés. La Chine, les pays du Golfe et l'Afrique sont dans la ligne de mire. 2017 verra aussi le lancement du premier salon international du tourisme au Maroc, dans le cadre d'un partenariat public-privé. ❏

S. F.

Les gros flops de la saison, hors COP22
(janvier-octobre 2015/2016)

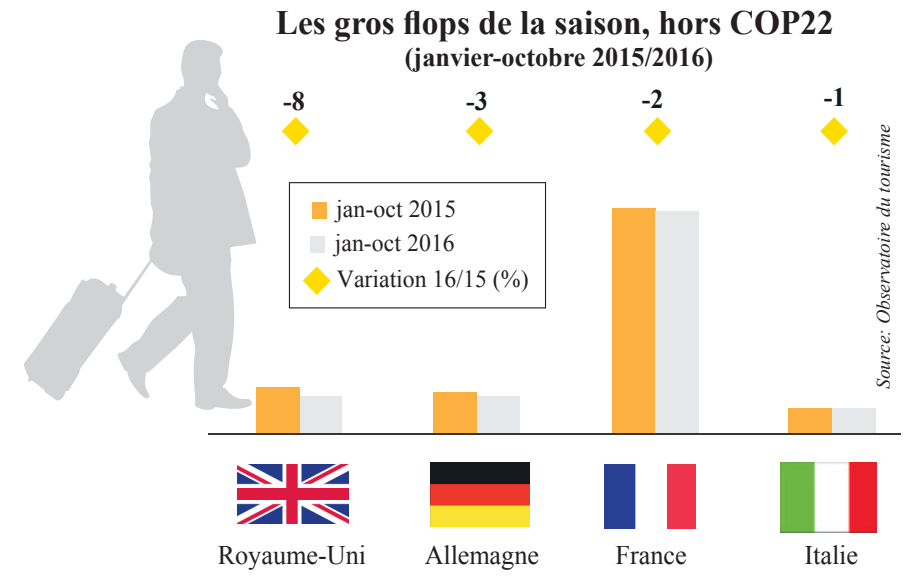

Ecole: Interminable déminage

■ Une loi-cadre pour l'enseignement, une révolution!

(Ph. Jarfi)

La discontinuité des réformes lancées depuis l'indépendance fait partie des principales raisons derrière la débâcle du système d'enseignement. Sur instructions royales, un projet de loi-cadre, transformant les orientations de la vision stratégique 2030 en obligations, voit enfin le jour. Il est soumis au Conseil supérieur de l'éducation pour examen en juillet dernier. Les 21 et 22 novembre, le Conseil planche sur un projet d'avis qu'il a ensuite partagé avec le gouvernement. Le projet devrait bientôt être mis dans le circuit d'adoption. Ce sera l'un des principaux paris à réussir en 2017.

■ La pire rentrée scolaire!

(Ph. Jarfi)

Enseignants et directeurs d'école s'accordent à le dire, en septembre dernier, l'école publique a connu sa pire rentrée. Et pour cause, jamais il n'y a eu autant de déficits en profs. Résultat des courses, des classes sans enseignants, d'autres accueillant plus de 60 élèves, tandis que certaines tournent avec des bénévoles! La rentrée est, par ailleurs, complètement ratée. Prévue pour le 19 septembre (après la fête du mouton), elle n'a concrètement eu lieu dans de nombreuses écoles que durant la première ou la deuxième semaine d'octobre. Beaucoup d'enseignants prétextaient «attendre la fin des élections législatives», pour réellement démarrer les cours.

■… Et 11.000 profs pour sauver le système

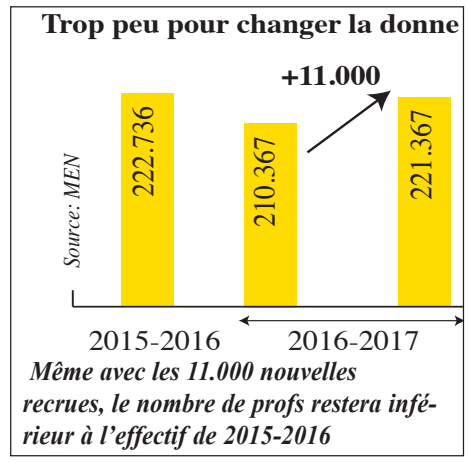

Devant l'urgence de la situation, le Roi donne ses instructions pour le recrutement express d'enseignants. Les académies régionales lancent alors, début novembre, un concours pour embaucher 11.000 profs contractuels, censés regagner leurs classes le 19 décembre. Suite à quelques imprévus techniques, ils ne pourront finalement commencer à enseigner que début janvier 2017. L'opération coûtera un milliard de DH. Mais il y a un hic, et pas des moindres, les nouvelles recrues, engagées sur la base d'une licence, prendront leur nouvelles fonctions sans avoir été formés au préalable. Le ministère assure avoir privilégié les lauréats des facultés des sciences de l'éducation, ceux formés pendant un an dans le cadre du programme des 10.000 cadres éducatifs, ainsi que les anciens vacataires dans des écoles privées. Mais leur degré de qualification reste insuffisant, face à l'ampleur du défi qu'ils doivent relever.

■ L'éducation islamique dépoussiérée

Aucun gouvernement n'avait osé s'attaquer à ce chantier. Il aura fallu que le Roi donne ses instructions, le 6 février dernier, pour que l'Education nationale procède à la révision des programmes d'éducation islamique. L'objectif est d'inculquer les valeurs de l'islam tolérant et de barrer la route aux courants extrémistes. Une commission a tout de suite été formée, avec la participation du ministère des Habous et une douzaine d'éditeurs. Une nouvelle approche a ainsi été conçue et les 29 manuels du primaire et du secondaire ont été entièrement revisités. Après quelques retards, les manuels ont commencé à être livrés vers la troisième semaine d'octobre.

■ Haro sur les manuels

Un chapitre du manuel d'éducation islamique de la première année du Bac fait scandale. Le chapitre rappelle les conflits historiques entre les philosophes et les religieux. Comme illustration de ces antagonismes, il présente l'avis d'un cheikh, Ibn Salah Al Shahrazuri (1181-1245), qui considère la philosophie comme «l'essence de la bêtise et de la dépravation». Les enseignants de philosophie estiment qu'il s'agit là d'un texte diffamatoire de leur matière et d'une invitation à tuer la libre pensée chez les élèves. Ils organisent même des sit-in en signe de protestation en décembre.

■ Brouhaha autour de la gratuité de l'école

(Ph. Jarfi)

Des frais d'inscription à l'université et plus tard au lycée. C'est ce que prévoit la vision 2015-2030 de la réforme de l'enseignement. Cette disposition du chapitre financement de la vision est pratiquement passée inaperçue pendant un an. Avec le projet de loi-cadre sur l'enseignement soumis au Conseil supérieur de l'éducation, et pouvant consacrer cette mesure, les syndicats montent au créneau fin novembre. Ils avancent même la fin de la gratuité de l'école publique. Le président du Conseil supérieur de l'éducation, Omar Azziman, a dû démentir. «L'école restera gratuite», avait-il tranché.

■ Le cauchemar des grèves des enseignants stagiaires

(Ph. Jarfi)

L'incroyable bras de fer entre le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, et les «enseignants stagiaires» aura duré près de 7 mois (d'octobre 2015 à avril 2016). Durant cette période, les étudiants des centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation ont multiplié les marches et sit-in, dans l'espoir de décrocher un recrutement automatique dans la fonction publique. Les forces de l'ordre ne leur ont pas fait de cadeaux, mais ils ont résisté jusqu'au bout. Ils n'ont repris les cours qu'à partir d'avril dernier. Soit à 3 mois de la fin de l'année scolaire. Les 10.000 étudiants concernés ont obtenu la promesse d'être tous recrutés.

■ 67 milliards de DH pour la formation professionnelle

Gouvernement et CGEM joignent leurs efforts pour réussir la nouvelle stratégie pour la formation professionnelle 2016-2021. Le coup d'envoi est donné le 30 mars par le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, avec la signature de plusieurs conventions. Un budget de près de 67 milliards de DH est alloué, avec comme objectif de former, à terme, 10 millions de personnes. ❏

A.Na

Ils nous ont quittés

■ **7 mars:** Malika Malak, 61 ans. L'animatrice vedette de la chaîne 2M, a animé pendant des années l'émission de débat ««Fil Wajiha», était une figure emblématique du paysage audiovisuel marocain.❏

■ **24 mars:** Johan Cruyff, 68 ans. Le footballeur néerlandais et entraîneur est considéré comme l'un des meilleurs joueurs de l'histoire. Il a marqué les années 1970 par son talent.❏

■ **31 mars:** Zaha Hadid, 65 ans. L'architecte britannique d'origine irakienne est considérée comme étant «la plus grande architecte du monde moderne». Il était lauréate du prix Pritzker en 2004.❏

■ **5 avril:** Larbi Yacoubi, 86 ans. L'acteur et grand costumier pour la scène et le cinéma a connu des débuts prometteurs dans les années 1950. Il enchaîna plus de 25 films jusqu'en 2004, dont «La dernière tentation du Christ» de Martin Scorsese.❏

Enseignement supérieur: Des hauts et des bas

(Ph. MAP)

Médecine: C'est parti pour l'université Mohammed VI!

DEUX années après le lancement des travaux, les locaux de l'université Mohammed VI des sciences de la santé sont fin prêts. Basé à Casablanca, le site a été inauguré par SM le Roi le 15 décembre. Réalisé avec un investissement de 600 millions de DH, il comprend 6 facultés et écoles, dotées d'équipements à la pointe de la technologie. L'université, qui accueille déjà 1.200 étudiants, est reliée à l'hôpital Cheikh khalifa Ben Zaid par un pont. Elle ambitionne de se positionner en hub entre l'Europe et l'Afrique. ❑

■ La retraite des profs universitaires passe à 71 ans

AVEC l'adoption de la réforme du régime des pensions civiles en juillet, les enseignants universitaires pourront retarder leur départ à la retraite. Au lieu de 65 ans, ils peuvent choisir de partir à 67 ans, à 69 ans ou à 71 ans. Mais comment les convaincre de rester, sachant que les universités souffrent d'un cruel déficit en profs? L'ancien ministre, Lahcen Daoudi, avait proposé un grade exceptionnel pour les enseignants. Le projet ne s'est, cependant, pas concrétisé. Encore un chantier pour la prochaine équipe. ❑

■ La loi 01-00 déboutée

LE projet de réforme de la loi régissant l'enseignement supérieur (01-00), cher à l'ex ministre Lahcen Daoudi, est finalement resté dans les tiroirs du SGG. Même après de multiples retouches, il n'a manifestement pas convaincu. Depuis plus d'un an, il n'a jamais été présenté en conseil du gouvernement. Ce sera donc à la prochaine équipe (Benkirane III) de valider et de piloter cette réforme. ❑

■ Dauphine s'installe à Casablanca

DAUPHINE
UNIVERSITÉ PARIS

LE Maroc attire de plus en plus de grandes enseignes de l'enseignement supérieur français. Après Centrale Paris, l'Essec, l'EM Lyon,… ce fut au tour de l'université Paris-Dauphine d'annoncer, le 18 octobre dernier, le lancement de son campus casablancais. ❑

■ Drames universitaires

(Ph. YSA)

L'ANNÉE a démarré avec des drames qui ont endeuillé les universités d'Agadir et de Marrakech. Deux étudiants sont décédés fin janvier dans les deux villes, suite à des heurts entre les courants sahraoui et amazigh. Les conflits démontrent, encore une fois, l'ampleur des tensions entre les différents mouvements qui peinent à cohabiter à l'université. Début février, la cité universitaire Saïss de Fès s'embrase à son tour. Un sit-in pour le boycott des examens se transforme en affrontements avec les forces de l'ordre. Jets de pierre, feu, route bloquée,… des images dignes d'une scène de guerre.❑

■ Adieu polytechniques?

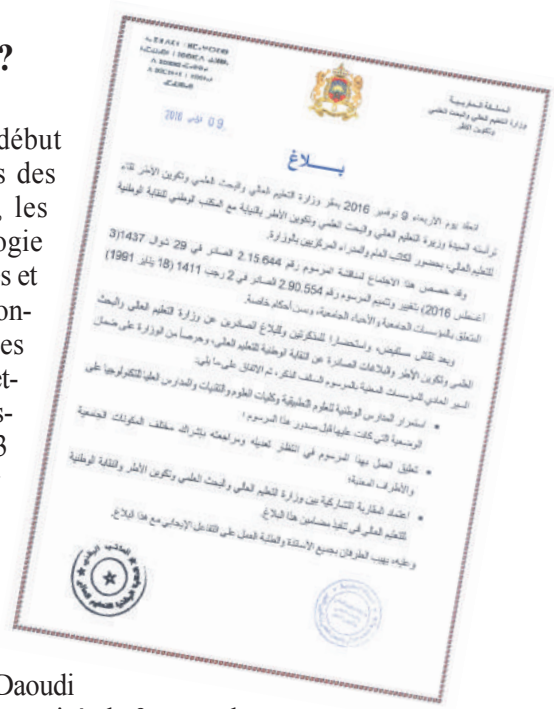
بلاغ

LE projet a été dévoilé début janvier. Les Écoles nationales des sciences appliquées (ENSA), les Écoles supérieures de technologie (EST) et les Facultés des sciences et techniques (FST) devaient fusionner pour donner lieu à 15 écoles polytechniques. Un décret permettant le regroupement des établissements a même été adopté le 3 août 2016. Subitement, à partir du 19 septembre, les étudiants des 11 ENSA commencent à organiser des sit-in pour protester contre cette opération. Et ils ont fini par faire fléchir la tutelle! Après le départ de Lahcen Daoudi du ministère, une rencontre est organisée le 9 novembre avec la ministre par intérim, Jamila Moussali, en présence du Syndicat de l'enseignement supérieur (Snesup). Suite à cette réunion, le ministère décide de mettre en suspens le décret en attendant sa révision et de garder le statu quo pour les écoles. ❑

■ Bras de fer Daoudi/écoles privées

JAMAIS les relations entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les écoles privées n'ont été aussi crispées. En mai dernier, les écoles gèlent toutes leurs relations avec leur tutelle, ainsi que leur participation à toutes ses instances. Une

lettre de protestation, signée par l'ensemble des représentants du secteur, y compris les six élus de l'enseignement supérieur, est envoyée au chef du gouvernement et au Conseil supérieur de l'éducation. Un communiqué est également publié dans les journaux. Les écoles exigent l'équivalence des diplômes de toutes leurs filières accréditées, conformément à l'article 52 de la loi 01-00 régissant le secteur. Face au refus de l'ancien ministre Lahcen Daoudi, opposé à cette équivalence, ils ont décidé d'utiliser la méthode forte. Depuis, des discussions ont été engagées. Daoudi a posé la condition de la révision des critères d'accès à ces filières et de la refonte de leurs critères d'accréditation. Mais il n'aura pas le temps d'aller au bout du dossier. Les écoles privées ne comptent pas lâcher prise pour autant. Le sujet sera mis sur la table du prochain ministre. ❑

■ Les régions commencent à financer les universités

C'EST une tendance inédite, pour la première fois cette année, des régions ont accordé des financements à des universités. Celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, par exemple, a offert en mai dernier 62 millions de DH à l'université de Tanger, Abdelmalek Essaâdi. La région de Rabat-Salé-Kénitra, pour sa part, a concédé en juillet 20 millions de DH à trois universités: Mohammed V de Rabat, Ibn Tofaïl de Kénitra et l'Université internationale de Rabat (UIR). Les régions ont enfin compris que pour percer dans des secteurs générateurs d'emploi, il faut d'abord investir dans la formation des ressources humaines nécessaires. ❑

A.Na

Dans les régions, l'effervescence

Souss

■ Dans le Souss, la station de dessalement très attendue

LE Souss Massa connaît un stress hydrique qui se traduit par un déficit annuel de 60 millions de m3 au niveau de la nappe phréatique, surexploitée. Le salut pour la région à vocation agricole réside dans la station de dessalement prévue à Tifnit, dans

(Ph. L'Economiste)

la Province de Chtouka Ait Baha. Toutefois, le projet tarde à démarrer. Le nom de la société retenue pour la réalisation de ce projet dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) devait être annoncé en septembre 2015(cf. notre édition du 11/8/2015). Or, ce n'est toujours pas le cas. Sachant que 10 sociétés ont été présélectionnées et soumises à étude. 2017 sera peut-être l'année du vrai démarrage du projet, c'est ce que les producteurs espèrent vivement. Il faut rappeler que ce projet est une composante intégrale du Plan agricole régional (PAR) pour assurer les besoins en eau d'irrigation. En effet, la future station permettra un approvisionnement en eau dessalée de 4000 m3 par hectare et par an. La capacité à terme de cette usine étant de 167.000 m3 par jour pour couvrir un réseau d'irrigation de plus de 13.000 ha. ❏

F. N.

■ Agadir/Tourisme: 2016 l'année de la reprise

L'ANNÉE 2017 s'annonce positive pour le secteur touristique dans la destination balnéaire Agadir. En effet, après un début d'année 2016 dans le rouge, le secteur touristique s'est mis à remonter la pente. Les arrivées dans le chef-lieu du Souss étant passées de -9% au cours du premier semestre à +2% durant les onze premiers mois de l'année 2016. ❏

Rabat

■ Un développement urbain à deux vitesses

DURANT 2017, Rabat va poursuivre son programme de développement intégré (2014-2018). Près de 50% des travaux sont engagés et les promoteurs comptent atteindre 75% en fin 2017, avance une source de la société Rabat aménagement qui supervise le pilotage de ce programme d'un budget d'environ 9 milliards de DH. Parmi les projets en 2017, la nouvelle gare routière et le marché de gros près de Tamesna. On prévoit également l'achèvement de la grande piscine de la capitale aménagée sur 17.000 m2 au niveau de la nouvelle corniche de Rabat. Face à cette amélioration urbaine de plusieurs artères et places de la capitale, on enregistre cependant une dégradation urbaine inquiétante comme cela est le cas de la médina et certains quartiers de Youssoufia (Douars Haja et Doum). Les communes rurales de la région souffrent également d'une marginalisation avec un déficit énorme en équipements sociaux de base. Une situation qui prédispose à l'exode rural...❏

■ Rabat/bus: la solution de la dernière chance

STAREO, la société des bus au niveau de l'agglomération Rabat-Salé, est agonisante. Elle a englouti près d'un milliard de DH de subventions sans arriver à un redressement de sa situation, avance une source du Groupement Al Assima, actionnaire majoritaire de la société. Face à cet échec, les responsables du secteur reviennent avec conviction à la formule de la gestion déléguée. Le lancement d'un appel d'offres international est prévu début 2017, signale notre source. Il s'agit de la dernière chance pour sauver ce secteur qui porte atteinte à l'image de la capitale du pays. Espérons que le nouveau cahier des charges soit bien ficelé pour éviter de retomber dans les mêmes problèmes qui ont contribué à la crise du secteur. Heureusement que le tramway soulage une partie des habitants de Rabat-Salé. Les travaux de l'extension de son réseau seront entamés courant 2017, confirme Lemghari Essakl, DG de l'Agence du Bouregreg. ❏

N.E.A

Tanger

■ La Ligne à grande vitesse, dernier virage avant le démarrage

(Ph. L'Economiste)

LES travaux avancent à un rythme effréné pour pouvoir amener La ligne à grande vitesse à Tanger. Les travaux avancent sur deux fronts, celui des infrastructures terrestres avec l'avancement de la voie ferrée d'un côté et ceux réalisés en ville avec le réaménagement de la gare ferroviaire. Les travaux sont pratiquement achevés sur le centre de maintenance, celui qui accueille les rames de TGV et devra assurer leur maintenance. Les essais sur les voies ferrées normales ont déjà démarré pour ces rames, mais ce n'est qu'au cours de 2017 que les essais finaux sur le réseau TGV devront démarrer. La certification finale des rames et de la ligne ferrée sera la dernière étape qui devra aboutir à une entrée en service commerciale au début de l'année 2018. ❏

A. A.

Ils nous ont quittés

■ **16 avril:** Miloud Chaabi, 86 ans. Le patron d'Ynna Holding était propriétaire de la chaine d'hôtels Ryad Mogador ainsi que des supermarchés Aswak Assalam. Il a également occupé la fonction de député au Parlement.❏

■ **21 avril:** Prince, 57 ans. Le kid de Minneapolis était un musicien de génie, audacieux et inventif. Le dandy multi-instrumentaliste aura enregistré 39 albums et vendu plus de 100 millions de disques. Parmi ses titres les plus connus «1999», «Little red Corvette» et «Kiss». ❏

■ **24 avril:** Papa Wemba, 66 ans. Le roi de la rumba congolaise est décédé en plein concert à Abidjan. Le chanteur et auteur-compositeur est une légende de la musique congolaise et africaine. Il est le fondateur du label Viva Musica. ❏

■ **24 avril:** Billy Paul, 81 ans. Le chanteur américain de soul et R'n'B, Billy Paul, connu pour le titre «Me and Mrs Jones» et «Your song», avait débuté sa carrière de jazz à 12 ans et avait joué dans des clubs auprès de Charlie Parker, Nina Simone ou encore Miles Davis. ❏

des projets structurants

Marrakech

■ Tourisme, l'effet COP

MERCI la COP. Grâce à la conférence climatique, le tourisme à Marrakech va clôturer une année positive (+5% contre -3% en 2015). Soit, 1,9 million de touristes et à peine 100.000 de plus qu'en 2010. Et il sera très difficile -vu la conjoncture, le climat d'insécurité international et agendas électoraux dans les marchés émetteurs- de faire plus en 2017, à moins de capitaliser sur le savoir-faire que la cité ocre et ses professionnels ont pu développer et valoriser pour attirer d'autres événements de la même envergure. Il faudra auparavant doter la ville d'une infrastructure permanente capable d'accueillir des rencontres de 5 à 6.000 personnes et générer quelque 40.000 nuitées supplémentaires. La Ville étudie un projet structurant de ce genre sur 7 hectares depuis plusieurs années, mais n'a jamais réussi à dépasser le stade d'étude. En attendant, Marrakech abritera durant 6 jours en juillet 2017, le 61e congrès mondial de la statistique et sera ainsi la 3e ville africaine à accueillir cette rencontre mondiale des statisticiens. 3.000 participants de 141 pays y sont attendus et devront générer 18.000 nuitées en période creuse. ❏

(Ph. L'Economiste)

■ Un musée YSL sur 4.000 m2

ANNONCÉ en 2016, le musée Yves Saint Laurent verra le jour, à l'automne 2017, dans la rue qui porte le même nom que l'icône de la mode. La Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent est en train de construire cet édifice sur 4.000 m². Le musée à proximité du Jardin Majorelle -que Bergé et Saint Laurent avaient sauvé d'une disparition certaine en 1980- permettra aux visiteurs de redécouvrir une partie de la collection de l'icône de la mode : 5.000 vêtements, 15.000 accessoires de haute couture et des dizaines de milliers d'ébauches et autres articles toujours archivés à Paris. Amoureux de Marrakech, Yves Saint Laurent et Pierre Bergé en ont fait leur terre d'accueil depuis 1966. Bergé vient d'ailleurs d'être décoré du Grand Cordon du Wissam Alaouite pour sa contribution en faveur de la promotion et de la préservation du patrimoine traditionnel marocain. ❏

B. B.

■ Marina de Tanger: Dernières retouches

LA Marina de Tanger avec la remise à niveau de la Corniche est l'un des projets les plus attendus dans la capitale du Détroit. Une première tranche devra entrer en service dès cette année. Sa mise en place entre dans le cadre d'un projet intégré de remise à niveau du port de Tanger-Ville, le port historique de Tanger avec un investissement de plus de 6 milliards de DH. La Marina devra dans une première phase offrir 500 anneaux dans un cadre réaménagé équivalent des meilleurs marinas de la région. Pour accompagner cette dernière, l'environnement disposera d'un noyau d'animation avec des commerces, restaurants, hôtels et autres.

L'embellissement touche aussi toute la corniche avec des travaux de réaménagement qui s'étendent jusqu'à Ghandouri, à l'est. Parmi ses attractions, une fontaine lumineuse, la plus longue du Maroc et dont les essais ont déjà été entamés.❏

A. A.

Oriental

■ Nador West Med en route pour 2017

LE groupement constitué du marocain SGTM, le turc STFA et le luxembourgeois Jan De Nul a été confirmé adjudicataire pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures de base du port futuriste de l'Oriental, pour un montant de 7,61 milliards de dirhams. Les travaux de la tranche ferme, qui débuteront en 2017, seront constitués de 2 digues (principale et secondaire) sur un linéaire de 5.400ml, un terminal Est sur une longueur de 1.520 ml y compris les terre-pleins de 500 ml de largeur et le cavalier de protection; un terminal Ouest sur une longueur de 600 ml; 3 postes pétroliers adossés à la digue principale; une rampe «roro» et un quai de service de 384 ml; les dragages, les terrassements généraux et des sols relatifs au projet. Quant à la durée de réalisation des travaux de la tranche ferme, elle est fixée à soixante mois. En perspective, le Nador West Med contribuera au développement du marché via des facilités pour encourager le privé et booster l'emploi. Plus de 100.000 emplois directs et indirects devraient être créés à terme, précise-t-on auprès de la Société Nador West Med. ❏

(Ph. HM)

A. K.

Ils nous ont quittés

■ **3 juin:** Mohamed Ali, 74 ans. Né Cassius Clay, le légendaire boxeur américain marquera le monde du sport et sera le premier triple champion poids-lourd. Sur ses 61 combats il comptera 56 victoires dont 57 par KO. ❏

■ **27 juin:** Bud Spencer, 86 ans. Ancien sportif de haut niveau ce sera surtout pour ses rôles dans les westerns spaghetti qu'il se fera connaître. L'acteur marquera le monde du cinéma auprès de Terrence Hill avec lequel il tournera 18 films. ❏

■ **2 juillet:** Elie Wiesel, 87 ans. Ecrivain juif américain, il reçoit le prix Nobel de la paix en 1986. Il consacre une partie de son œuvre à l'étude de la Shoah. Parmi ses best-sellers le livre «La Nuit». Ses ouvrages ont reçu plusieurs prix littéraires. ❏

■ **29 août:** Gene Wilder, 83 ans. Acteur, réalisateur et scénariste découvert grâce à son rôle dans «Les Producteurs» de Mel Brooks. Il s'impose au début des années 70 au cinéma dans des comédies telles que «Charlie et la Chocolaterie». ❏

Grand Casablanca

2017, l'année des premières livraisons

GRAND théâtre, parc Ligue arabe, complexe sportif Mohammed V, super collecteur ouest, zoo de Aïn Sebaâ, parc archéologique Sidi Abderrahmane, place Mohammed V, parkings souterrains de près de 1.000 places, trémies… Ce sont quelques-uns des projets qui seront livrés en 2017. Plus de 2 ans après le lancement officiel du Plan de développement du Grand Casablanca (PDGC), les premiers chantiers se concrétisent en 2017. Incontestablement, les projets ayant le plus d'impact sont ceux liés aux infrastructures et à l'amélioration de la fluidité de la circulation. Pareil pour la réhabilitation des quartiers périphériques. Outre leur impact indéniable sur la qualité de vie à terme, ces projets représentent aussi des opportunités et des marchés à prendre aussi bien pour les grands groupes que pour une multitude de PME ou TPE. Le PDGC prévoit une série de projets structurants visant à résoudre ou du moins alléger les problèmes de circulation que ce soit au niveau des entrées de la ville ou à l'hypercentre.

Parmi les gros chantiers en cours, figurent les travaux sur l'accès sud-est (route d'El Jadida), notamment au niveau de l'échangeur «Nœud A», non loin du siège de l'OCP. Toute la zone est en train de se transformer pour fluidifier la circulation sur cet axe très fréquenté. Une fois opérationnels, les ponts au niveau de l'échangeur routier «Nœud A» assureront une connexion entre tous les axes du Nœud vers Rabat, Marrakech et El Jadida. Ils permetteront aussi l'accessibilité directe de CFC à partir de l'aéroport Mohammed V. Mais au-delà de ces projets structurants impulsés dès 2015 (et gérés par des SDL dédiées), les instances de gouvernance semblent traîner du pied. L'équipe aux commandes de la commune urbaine de Casablanca n'a toujours pas dévoilé son plan d'action. En effet, plus d'un an après les communales de septembre 2015, le Conseil de la ville n'a toujours pas entériné sa feuille de route, qui donnera de la visibilité sur les prochaines années de son mandat. Idem pour la région Casa-Settat. Le PDR (Plan de développement régional) n'a toujours pas vu le jour en attendant les résultats des études préalables. En tout cas, les deux instances de gouvernance régionale et communale promettent de dévoiler leurs feuilles de route début 2017.

Pour El Omari, les priorités ont surtout trait à l'amélioration des services administratifs, la modernisation des bureaux d'état civil, les volets sociaux et de proximité… Mustapha Bakkoury, président de la région, promet pour sa part de s'attaquer au problème d'infrastructures rurales, routes, gestion des déchets, environnement, accès à l'électricité et à l'eau potable … Il s'engage surtout à trouver une solution pour la décharge de Médiouna dans les plus brefs délais.❏

A.E.

■ «wecasablanca», un logo pour l'attractivité

CASABLANCA est désormais dotée d'une marque et d'un logo. Cette opération, lancée en grande pompe en octobre dernier, a suscité le buzz pendant plusieurs semaines. A-t-on besoin d'une marque? A quoi sert ce logo à plus de 3 millions de DH? Il y a d'autres urgences à traiter à Casablanca… L'identité «wecasablanca» n'est en fait que la partie visible d'un plan d'action triennal à caractère culturel, sportif, économique, selon la SDL Casa Events & Animation, qui a initié ce chantier. Le but étant d'accompagner le plan de développement du Grand Casablanca d'ici 2020.❏

■ Biens communaux: Pas de grandes avancées

LA récupération des biens communaux loués à des sommes modiques n'a pas enregistré d'avancées majeures en 2016. A part le complexe sportif de Zenata, la commune urbaine n'a pas encore récupéré les sites les plus emblématiques à savoir: le Lido (espace Plein Ciel Paradise), la Sqala, le complexe de tennis, la Forêt verte de My Rachid. Pis encore, le marché de gros de Belvédère, qui «était très proche d'un dénouement, fait encore l'objet d'un litige devant les tribunaux.

■ Tramway: 1 DH de plus dès le 1er janvier

LA fin de l'année 2016 a été marquée par l'augmentation du ticket jetable qui passe de 7 à 8 DH. Une manière de réduire l'impact sur l'environnement, mais aussi d'économiser près de 8 millions de DH (qui représentent le coût du ticket en papier). Si le coût du trajet reste aujourd'hui le même (6 DH), il sera inévitablement augmenté dès la mise en service des 3 prochaines lignes de tram. En revanche, l'interopérabilité bus/tram n'est pas pour demain. Les deux opérateurs (Casa-Tram et M'dina Bus) n'arrivent toujours pas à s'entendre sur les modalités.❏

■ Les corniches réhabilitées en 2017

Le coup d'envoi royal des travaux sur deux tronçons de la corniche de Casablanca promet une nouvelle ère pour le littoral. D'ici 1 an et demi, la promenade de la mosquée Hassan II et la corniche de Aïn Diab seront réhabilitées. Ce qui en fera un nouveau pôle d'attractivité pour les Casablancais. Au total, plus de 700 millions de DH sont consacrés à la mise à niveau du littoral du Grand Casablanca de Dar Bouazza à Mohammedia.❏

■ Médiouna: La méga-décharge en suspens

Arrivée à ses limites en 2010, la durée de vie de la pire décharge du Royaume a encore été reconduite en 2016. Cette décharge est devenue aujourd'hui une plaie, non seulement pour la région, mais à l'échelle nationale. Près de 25% des déchets du Maroc sont produits dans cette zone. Pour augmenter la capacité, un terrain mitoyen a été acquis. Mais rien n'a été fait pour transformer le site en décharge contrôlée. Aujourd'hui, la région s'est saisie de ce dossier qui dépasse les compétences des communes, selon les termes de Mustapha Bakkoury, qui s'est engagé à régler définitivement ce problème écologique, au lendemain de la COP22, tenue en novembre dernier à Marrakech.❏

Les grands procès maintiennent le rythme en 2017

■ La spoliation foncière est une affaire d'Etat, mais...

■ Liquidation: Le droit d'accès à l'information fait défaut

■ Une justice mal outillée face à la criminalité financière

La Chambre des crimes financiers de Casablanca (salle 8) où sont jugés les procès de spoliation et de dilapidation de deniers publics (Ph. F.F.)

SPOLIATION foncière, dilapidation de deniers publics, liquidation judiciaire.... Des bandes organisées qui grugent les propriétaires immobiliers, aux banquiers du CIH ainsi que les fonctionnaires de la sécurité sociale (CNSS) accusés «de jeter par la fenêtre» l'argent de l'Etat, l'année qui s'annonce va garder la cadence des grands procès ayant marqué les années 2000. Sans oublier la faillite finalement de l'unique raffineur du pays (Samir) et ses soubassements politiques.

Fin de récréation pour les prédateurs fonciers! Une dynamique discrète, mais palpable, laisse déduire que l'Etat veut faire le ménage: sur instruction royale, le ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid, rameute, mi-décembre 2015 à Rabat, les professions judiciaires (procureurs, avocats, notaires, adouls...) et la Conservation foncière pour réfléchir sur des mesures préventives contre la spoliation. Reste à assurer un suivi régulier et rigoureux.

Une autre partie d'échecs se joue concomitamment dans les salles d'audience.

Les plaidoiries s'enchaînent dans l'affaire Brissot, du nom d'un vieux couple casablancais dépossédé de ses biens. Ce procès phare va ouvrir l'année judiciaire à la Cour d'appel de Casablanca. Le 4 janvier 2017, la défense est attendue pour plaider la cause d'accusés déjà condamnés en première instance à des peines de prison ferme. Les dossiers Kimia et celui tout aussi important des 31 titres fonciers vont clôturer le mois de janvier. Selon une des victimes, «une trentaine d'affaires de spoliation ont été déterrées» après le départ à la retraite de l'ancien procureur général du Roi, Abdellah Belghiti, et l'arrivée de son collègue Hassan Mattar.

Ces dossiers devenus une affaire d'Etat ne doivent pas occulter d'autres procès non moins importants.

Au-delà des condamnations pour dilapidation de deniers publics, l'affaire CIH nous interroge avec acuité sur la méthodologie judiciaire suivie dans ce type de dossier et son impact sur le verdict final. «Dossiers mal ficelés» ou «difficulté à déterminer les montants dilapidés» font l'objet de critiques (cf. L'Economiste du 16 septembre 2016). La nature elle-même de l'infraction soulève un débat. La dilapidation de deniers publics est à rayer du code pénal, plaident des avocats spécialisés. Les procès CNSS et CIH passent en appel devant la Chambre anti-criminalité financière de Casablanca. Le premier au pénal, le second au civil (dédommagement de la banque).

L'inévitable liquidation judiciaire de la Samir contient un débat sous-jacent sur le droit d'accès à l'information. A la veille de la mise en vente du raffineur en 2017, c'est presque le black-out sur la plus grosse faillite de l'histoire économique du Maroc. De gros créanciers, comme la Banque Populaire et la Douane, se plaignent du «défaut de collaboration du liquidateur». «L'information c'est qu'on n'a pas d'information», concède, irrité, un grand cabinet d'avocat. A vrai dire, le syndic a relativement les mains liées puisqu'il est sous l'autorité du juge commissaire. Pourquoi la Cour d'appel de commerce de Casablanca ne communique pas sur une affaire d'intérêt public? La confidentialité et le droit d'accès à l'information ne sont pas antinomiques. Pour preuve, la communication sur des affaires de sécurité interne aussi graves que le terrorisme.❏

Faiçal FAQUIHI

■ Concurrence: Des nominations qui tardent à venir

Depuis octobre 2013, le Conseil de la concurrence navigue sans équipage ou presque. Le mandat de ses 12 membres a pris fin depuis plus de 3 ans. Son secrétariat général est vacant: Mohamed Merghadi est parti en retraite en avril 2016. Le président du régulateur, Abdelali Benamour, assure l'intendance. Les regards restent rivés aux nominations qui ont plus que tardé. En vigueur depuis 2 ans, la refonte significative du droit de la concurrence intègre les juges parmi les sages. L'une des chevilles ouvrières de cette réforme confie, désabusé: «Nous garderons encore une politique de façade en matière de concurrence». L'instance réactivée en août 2008 est retombée dans l'oubli dans lequel elle a été confinée depuis sa création début des années 2000. L'année qui s'annonce sera-t-elle l'année du salut? Plusieurs grands dossiers attendent les prochains «élus».

■ L'an I du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Les 4.001 juges ont tenu leurs élections professionnelles en juillet 2016. Sur les 20 membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la moitié représente les magistrats des Cours d'appel et ceux des tribunaux de première instance. Seuls les magistrats de la Cour de cassation n'ont pas eu droit au vote. C'est l'une des tares de la nouvelle loi sur la magistrature publiée au Bulletin officiel du 14 avril 2016. La refonte de leur statut inaugure une nouvelle ère. Le ministre de la Justice et des Libertés n'est plus le chef du parquet. C'est désormais le procureur général du Roi près la Cour de cassation qui va exercer cette fonction. L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation dépend de l'installation du futur Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Ce «détail» protocolaire risque de laisser sur le tapis des personnalités du monde judiciaire.

■ Une réforme pénale qui passe presque en catimini

La révision du code pénale et du code des procédures civiles est certainement la réforme qui sera la plus scrutée en 2017. Avant même que le projet de loi modifiant et complétant la législation pénale ne soit déposé au Parlement, un grand débat a divisé conservateurs et libéraux. La pénalisation des relations sexuelles entre adultes consentants attise les passions.

Les sanctions ont été relevées pour les atteintes à l'islam (religion d'Etat), au drapeau marocain, à l'intégrité territoriale et à la monarchie: une peine de prison de 2 à 5 ans et une amende de 50.000 à un demi-million de DH, ou l'une de ces deux sanctions! Cette refonte partielle du code pénal est entrée en vigueur. La loi a été publiée mi-août 2016 au Bulletin officiel, soit au beau milieu des grandes vacances. Est-ce prémédité de procéder ainsi de la part du PJD et de sa majorité composée d'une gauche «caviard». La bataille n'est pas finie puisqu'une grosse partie de la législation pénale devrait être discutée au Parlement.❏

■ L'indépendance pour la protectrice de la vie privée

La Commission nationale de contrôle de protection des données à caractère personnel (CNDP) hérite d'un nouveau rôle: le droit d'accès à l'information consacré par la Constitution de 2011. Deux ans après, l'instance que préside le Pr Saïd Ihrai avait déposé une dizaine d'amendements auprès du chef du gouvernement. Objectif, revoir la loi n°09-08 régissant la collecte et l'exploitation des données personnelles et devenir une autorité administrative indépendante. Ces amendements ont «du mal à entrer dans le circuit législatif», concède la CNDP qui est sous la tutelle de la Primature. Ce dossier sera prioritaire en 2017.

Des rendez-vous électoraux

■ **Un calendrier normal, des scrutins anticipés et des référendums…**

■ **Le niveau de risque politique inégalement réparti entre les pays**

■ **Le Maroc devrait se montrer attentif aux évolutions**

Carte du risque politique dans 10 pays de l'Union européenne

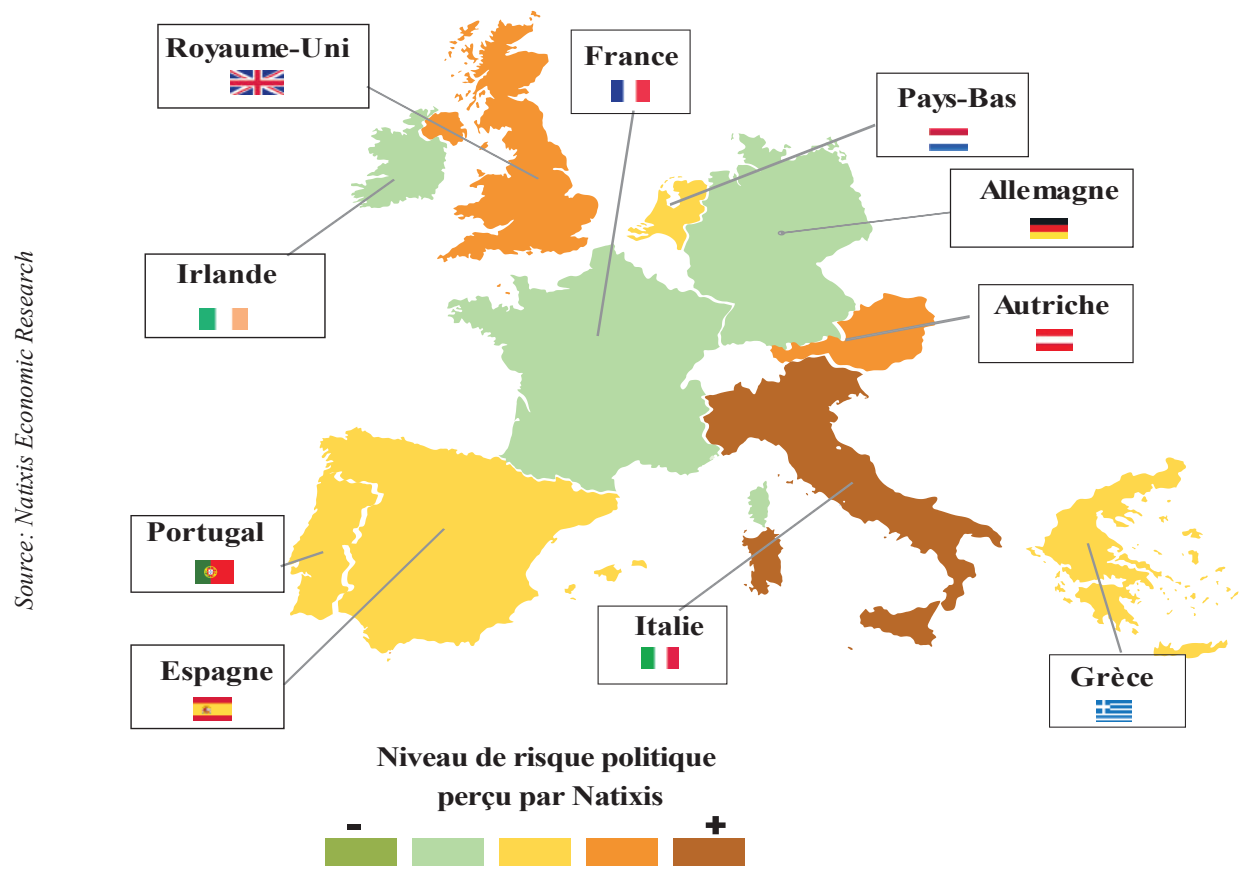

Source: Natixis Economic Research

Le niveau de risque restera élevé et très inégalement réparti entre les différents pays. Trois groupes sont distingués: les pays exposés à un risque faible (ou mineur), c'est le cas de l'Allemagne, la France et l'Irlande, les pays dans une position intermédiaire ou post-crise politique (Espagne, Portugal, Pays-Bas et Grèce) ainsi que les pays très exposés au risque politique avec une probabilité d'instabilité gouvernementale élevée (Royaume-Uni, Autriche et surtout l'Italie)

PROCESSUS de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, investiture de Donald Trump et prochaines échéances électorales en Europe… sont autant d'événements qui marqueront l'année 2017. Déjà ébranlée par les crises de l'euro et des réfugiés, le continent européen reste vulnérable. Aussi, chaque pays fera face à un contexte politique bien spécifique. En plus du calendrier normal des élections (France, Allemagne, Pays-Bas), un certain nombre de pays restent très exposés au risque d'élections anticipées (Italie, Autriche) et des souhaits de référendums s'annoncent (Ecosse, Irlande du Nord).

Plusieurs de ces pays comptent parmi les partenaires économiques du Maroc. La revue du paysage politique en 2017 réalisée par l'équipe de Natixis [1] reflète l'expansion géographique de l'incertitude politique et confirme le retour du risque en Europe comme une variable clé pour les décisions d'investissement et l'évolution des notations souveraines par les agences.

■ **Royaume-Uni: Quand l'Union divise!**

La nomination des principaux fervents du Brexit à des postes clés dans la gestion de la transition jusqu'à la sortie de l'UE et le discours du nouveau Premier ministre du pays, Theresa à la conférence annuelle du Parti conservateur présagent d'un Brexit difficile. Elle a fermement indiqué vouloir reprendre le contrôle intégral de la politique d'immigration et a exclu tout maintien du Royaume-Uni au sein de la Cour européenne de justice, rejetant ainsi deux des piliers essentiels du marché unique européen. Ceci laisse prédire une issue plutôt défavorable aux négociations conduisant au Brexit. Ce scénario est estimé comme très probable, «notamment parce que le retournement de la conjoncture britannique sera atténué par un policy mix expansionniste confortant de fait les positions des Brexiters purs et durs», relèvent les experts de Natixis. Par conséquent, la probabilité reste forte que le mandat de cinq ans du gouvernement conservateur prenne fin comme prévu en 2020 et que les prochaines élections générales se tiennent le 7 mai 2020. Les négociations ne dureront pas plus de deux ans, ni les Brexiters purs et durs, ni la majorité qualifiée des membres de l'UE n'ayant intérêt à les prolonger. En conséquence, le Royaume-Uni devrait sortir de l'Union d'ici l'été 2019, après la conclusion au moins d'un accord commercial. La reprise en main de la politique d'immigration coûtera la perte des droits associés au passeport unique au Royaume-Uni.

■ **France 2017: Aux urnes citoyens!**

Jusqu'ici, 2016 tient ses promesses en termes d'enjeux politiques: trois primaires aux présidentielles étant programmées d'ici fin janvier 2017. Pour autant, le risque de fragmentation du paysage politique s'élève, favorisant un maintien du Front national au second tour de la présidentielle sans qu'une victoire ne soit actuellement plausible.

Du côté du gouvernement, les réformes déjà engagées en début d'année (Loi El Khomri sur le marché du travail) ont été dans l'ensemble conduites ou sont en passe de l'être (Loi Sapin II sur la transparence de la vie financière) à l'exception de la Loi Macron II (portant sur les nouvelles opportunités économiques (NOÉ)) reprise pour partie seulement dans d'autres lois. A presque 5 mois de la remise en jeu du mandat présidentiel, il est vraisemblable qu'une période de pause en matière des réformes structurelles s'instaure progressivement, pas moins de 3 élections ayant lieu en 2017: la présidentielle, les législatives et les sénatoriales. François Hollande a finalement renoncé à postuler à sa propre

Ils nous ont quittés

■ **28 septembre:** Shimon Peres, 93 ans. L'ancien président est l'un des pères fondateurs d'Israël. Prix Nobel de la paix en 1994 après la signature des accords d'Oslo. Sa carrière politique a duré plus de 60 ans.❏

■ **29 septembre:** Brahim Zniber, 96 ans. L'homme d'affaires est fondateur du groupe Diana Holding et des Celliers de Meknès (1964). Il est connu comme le «premier vigneron du Maroc».❏

■ **7 novembre:** Leonard Cohen, 82 ans. Le poète mélancolique canadien, auteur-compositeur-interprète, musicien, romancier et peintre mettra plus de quatre ans à écrire son chef-d'œuvre «Hallelujah» sorti en 1984.❏

■ **25 novembre:** Fidel Castro, 90 ans. Le père de la révolution cubaine a tenu son île d'une main de fer et défié la superpuissance américaine pendant plus d'un demi-siècle. Fragilisé par des problèmes de santé, Fidel Castro délègue ses pouvoirs à son frère Raul Castro, toujours au pouvoir.❏

à haut risque en Europe

succession, après un mandat marqué par un effritement constant de sa majorité depuis son élection en 2012. L'année 2017 pourrait de ce fait engendrer une volatilité croissante sur les marchés financiers alors même que les risques politiques s'avèrent en réalité relativement contenus en raison notamment des modes de scrutin en place qui devraient garantir l'émergence d'une majorité au parlement pour le prochain gouvernement.

■ Allemagne: Période délicate pour Angela Merkel

Malgré la chute du nombre de réfugiés arrivant en Allemagne, la pression est de nouveau montée pour Angela Merkel après les deux défaites qu'elle et son parti CDU ont essuyées lors des élections régionales et le récent attentat sur le marché de Noël à Berlin. Les plus fortes pressions auxquelles elle est soumise viennent des conservateurs du parti allié bavarois de la CSU, qui critiquent la politique d'accueil des réfugiés du gouvernement Merkel. C'est lors des élections législatives de septembre 2017 qu'Angela Merkel devrait à nouveau se lancer et briguer un quatrième mandat. Un retrait allemand de l'UE «Dexit» semble toutefois hautement improbable, les Allemands étant massivement favorables à l'appartenance du pays à l'Union européenne.

■ Portugal: Sur le fil du rasoir

Le Portugal a réussi à ramener son déficit public à 2,5% du PIB sur les neuf premiers mois de l'année, en nette baisse par rapport aux 3,4% enregistrés à la même période de 2015, selon l'Institut national des statistiques (Ine). Sur l'ensemble de l'année, le gouvernement socialiste prévoit un déficit de 2,4% du PIB, contre 4,4% en 2015. Ce qui permettrait à Lisbonne de passer pour la première fois en dessous de la barre des 3% fixée par les règles européennes. Menacé de sanctions européennes après avoir manqué en 2015 son objectif de ramener son déficit sous les 3% du PIB, le Portugal, tout comme l'Espagne, y a finalement échappé. Les faiblesses structurelles du pays demeurent donc un point majeur de préoccupation. Du côté politique, le gouvernement d'Antonio Costa a montré une résistance remarquable mais ne s'est pas pour autant renforcé. Les fragilités dont il souffre depuis sa formation continuent de constituer une menace pour sa stabilité et sa viabilité pour toute la durée de la législature n'est absolument pas garantie. Le risque politique est resté stable depuis un an mais à un niveau toujours élevé.

2017 dans le monde en dix dates

L'INVESTITURE de Donald Trump à la Maison-Blanche et le lancement du Brexit figurent parmi les dix événements marquants pour 2017.

- 1er janvier: New York - Entrée en fonction du nouveau secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres

- 20 janvier: Washington - Barack Obama quitte la Maison-Blanche, investiture de Donald Trump, 45e président

- 31 mars: Londres - Date limite à laquelle la Première ministre britannique Theresa May a promis de déclencher l'article 50 du Traité de Lisbonne, procédure formelle qui lancera le divorce du Royaume-Uni d'avec l'Union européenne

- 23 avril: France - Election présidentielle (second tour le 7 mai)

- 19 mai: Iran - Election présidentielle

- 5 août: Londres - Championnats du monde d'athlétisme (jusqu'au 13)

- 8 août: Kenya - Election présidentielle

- 13 septembre: Lima - Le Comité international olympique (CIO) désigne la ville organisatrice des jeux Olympiques 2024.

- Septembre/Octobre: Allemagne - Elections législatives

- 6 novembre: Bonn (Allemagne) - COP23 sous la présidence des Fidji (jusqu'au 17).❏

■ Grèce: Le temps passe, la dette reste

La Grèce ne devrait pas d'ici mi-2017 faire beaucoup parler d'elle en ce qui concerne la question de ses finances publiques. Le programme d'ajustement devrait suivre son cours. Le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, a indiqué il y a quelques jours qu'Athènes avait levé les doutes sur sa détermination à engager des réformes pour réduire sa dette, ouvrant la voie à un allègement de la dette. Les responsables de la zone euro décideront officiellement, lors d'une réunion en janvier, s'ils appliqueront le léger toilettage accordé début décembre, des mesures dites «de court terme», car elles pouvaient être prises rapidement. L'Allemagne pourrait s'y opposer. Sur le front macroéconomique, hors choc exogène, la timide reprise de la croissance qui pointe aujourd'hui se poursuivrait à un rythme lent. Sur le front politique, aucune initiative spectaculaire ne se devrait surgir sur la période. Toujours pieds et poings liés par le programme d'assistance jusqu'en 2018, quel que soit la couleur du gouvernement, les marges de manœuvre n'existent pas ce qui incite peu à tenter de renverser le gouvernement actuel avant ce terme.

■ Italie: Vers des élections anticipées?

Aussitôt en place, le nouveau Premier ministre Paolo Gentiloni a été chargé de former son gouvernement. Son prédécesseur, Matteo Renzi, a remis sa démission trois jours après le «non» des Italiens au référendum sur la réforme constitutionnelle. Il a par ailleurs laissé entendre qu'il était favorable à des élections anticipées. Encore faut-il avoir réformé la loi électorale, condition indispensable pour éviter la paralysie du pays.

La montée en puissance des populistes du Mouvement Cinq Etoiles (M5S) sera à surveiller en 2017. Le parti est toujours donné vainqueur au second tour dans les sondages en cas d'élections anticipées. Ces facteurs pèseront sur la perception du risque politique par les investisseurs et donc sur la performance des actifs italiens. Les populistes ont déjà appelé à une grande manifestation d'ici au 24 janvier, date à laquelle la Cour constitutionnelle doit se prononcer sur la loi électorale en vigueur à la Chambre des députés. Le M5S estime qu'une fois la loi amendée par la Cour, il sera possible de voter dès février. En ce qui concerne les finances publiques, la dette publique de ce pays est une véritable bombe à retardement. Cette année, elle s'établit à 133% de son Produit intérieur brut (PIB), ce qui fait d'elle la deuxième plus grosse de toute l'UE après la Grèce, selon les derniers chiffres de la Commission européenne.

■ Espagne: L'endettement et le déficit publics au cœur du débat

Les questions de l'endettement et du déficit public sont au cœur du débat politique en Espagne. Ils représentent l'un des principaux défis du nouveau gouvernement conservateur, formé début novembre après dix mois de blocage politique. Mariano Rajoy a promis de ramener le niveau de la dette publique à 99,1% du PIB dès la fin de l'année, pour un déficit public de 4,6%. La dette publique espagnole s'est maintenue à un niveau élevé au 3e trimestre, à 100,3% du PIB, selon la Banque d'Espagne. Celle-ci a revu légèrement en hausse sa prévision de croissance du PIB pour 2017, à 2,5%.

Le FMI, qui table sur 2,3% de croissance, a demandé à Madrid de poursuivre ses efforts budgétaires. Les économistes suggèrent notamment la réduction des exemptions de la TVA, de trois points inférieure en moyenne à celle des pays voisins. Une option rejetée par le ministre de l'Economie Luis de Guindos, qui estime que les mesures prévues «sont plus que suffisantes» pour tenir les promesses faites à Bruxelles. Un autre défi, le marché du travail qui reste encore excessivement déséquilibré et qui demandera de nouvelles réformes pour réduire le taux de chômage.❏

Fatim-Zahra TOHRY

(1) Note économique de Natixis: «Autant en emportent les urnes, Risque politique et marchés obligataires souverains dans l'Union européenne en 2017», AFP et agences de presse.

Ils nous ont quittés

■ 1er décembre: Ousmane Sow, 81 ans. L'artiste sculpteur sénégalais est une grande figure de l'art contemporain africain connu pour ses œuvres monumentales d'éthnies africaines (Nouba, Masaï, Peul.. ❏

■ 18 décembre: Zsa Zsa Gabor, 99 ans. La légende hollywoodienne d'origine hongroise est une personnalité mondaine qui a plus brillé pour sa vie privée que pour son jeu d'actrice. Elle a manqué de réaliser son vœu le plus cher: atteindre les 100 ans!❏

■ 20 décembre: Michèle Morgan, 96 ans. La légendaire actrice du «Quai des brumes» a qui s'adressait la réplique de Jean Gabin «T'as de beaux yeux tu sais» aura tourné avec les partenaires les plus prestigieux notamment Frank Sinatra. ❏

■ 20 décembre: Abdellatif Zine, 76 ans. L'artiste participe en 1963 à l'exposition «Deux mille ans d'art au Maroc» à Paris, avant d'exposer au Maroc et à l'étranger. En 1990, il crée le Trans'Art, rencontre entre musique, danse, chant et peinture. ❏

Les ruptures de l'année 2016

Trump, Brexit, Daech… sur la défensive

De l'élection de Donald Trump à la crise en Syrie, plusieurs événements ont dominé l'actualité en 2016. Le groupe Etat islamique (EI) a essuyé ses plus importants revers, mais n'en reste pas moins une menace mondiale.

L'Union européenne et la Turquie ont conclu un accord controversé pour assécher le flux de migrants vers l'Europe, via les îles grecques en mer Egée. Un autre fait majeur, les Britanniques se sont prononcés en faveur d'une sortie de l'UE, poussant David Cameron à démissionner. En juillet, Theresa May est investie Première ministre. En France, le socialiste François Hollande renonce à briguer un second mandat en 2017. Fin novembre, l'ex-Premier ministre François Fillon avait été désigné candidat de la droite. En Europe aussi, les Italiens rejettent par référendum la réforme constitutionnelle voulue par le chef du gouvernement Matteo Renzi, qui démissionne. Paolo Gentiloni le remplace. Le Portugais Antonio Guterres prête serment comme 9e secrétaire général de l'ONU. Cette année, le Nobel de littérature a été attribué au chanteur américain Bob Dylan. Sur le plan économique, la croissance mondiale restera poussive tandis que les cours du pétrole poursuivent leur tendance haussière, stimulés par l'accord de l'Opep

Les prévisions de croissance du FMI par régions

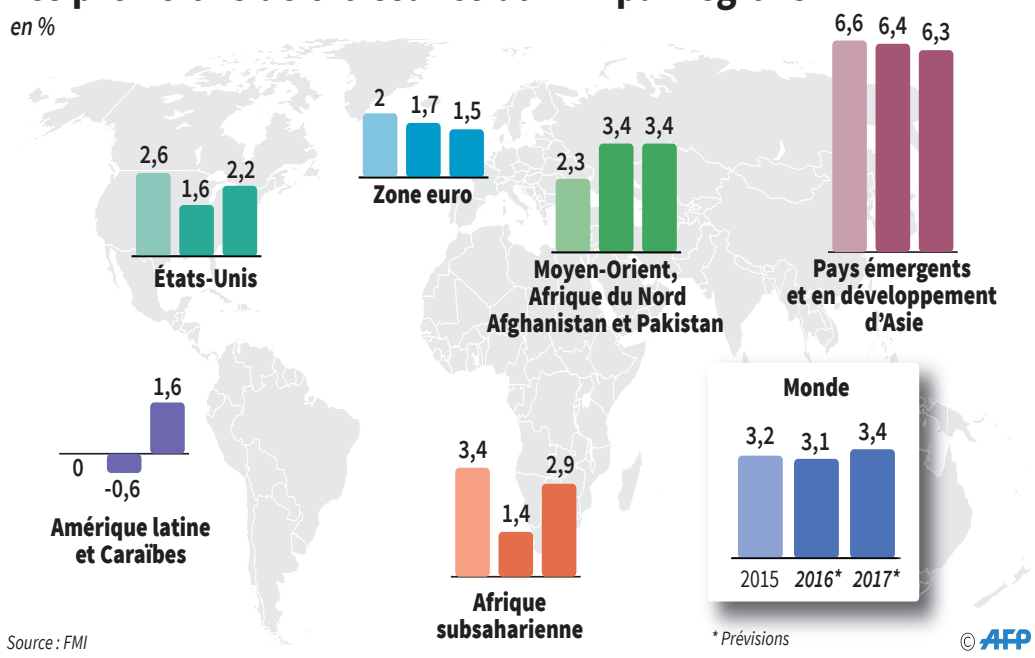

Source : FMI

Le pétrole en hausse après l'accord de l'Opep

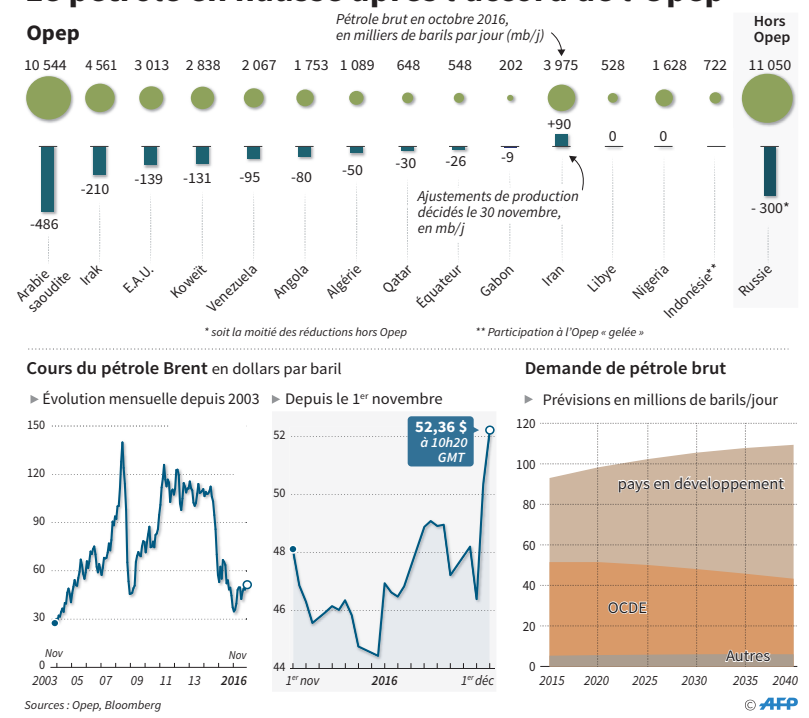

Ils nous ont quittés

■ **24 décembre:** Rick Parfitt, 68 ans. Il était l'un des deux guitaristes/chanteurs du groupe rock britannique Status quo avec lequel il enregistre près de 30 albums. «In the army now» est leur titre emblématique. ❏

■ **25 décembre:** George Michael, 53 ans. L'icône des 80's avait démarré sa carrière au sein du duo Wham!. La légendaire star britannique a signé parmi les plus grands tubes de l'époque.❏

■ **27 décembre:** Carrie Fisher, 60 ans. L'actrice, sex symbol des geeks, qui interprétait princesse Léia dans la saga des Star Wars, a tourné dans de nombreux films dont «Quand Harry rencontre Sally». ❏

■ **27 décembre:** Claude Gensac, 89 ans. Elle aura joué 10 fois l'épouse de Louis de Funès au cinéma et tourné plus d'une centaine de films. En 2005 elle publie une autobiographie intitulée «Ma biche… C'est vite dit!». ❏